

LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE SONDAGE GALLUP AU SUJET DES BONS-PRIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Grant Campbell (Stormont): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice. La Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce fait-elle enquête sur les accusations que l'Association des détaillants canadiens a portées contre le sondage récent de l'opinion canadienne au sujet des bons-primés? L'Association soutient que le sondage n'a pas été mené de façon aussi objective et impartiale qu'il l'aurait fallu dans l'intérêt public.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Je dois répondre au député que la Commission ne fait pas une telle enquête et, si je comprends bien ses attributions, elle ne saurait être appelée à faire une telle enquête qui, je pense, ne ressortit pas à sa compétence.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

EDMONTON—AFFECTATIONS COUVRANT LA STATION DE TÉLÉVISION PROJETÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Revenu national, porteparole de Radio-Canada, si, dans le budget d'immobilisation de Radio-Canada qui est compris dans les prévisions budgétaires de cette année, il est pourvu à la station de télévision envisagée pour Edmonton.

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Je vais tenir cette question pour un préavis et fournirai une réponse plus tard.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

LE "MARITIME EXPRESS"—DÉCLARATION À PROPOS DE L'ABANDON DU SERVICE DE LA CAFÉTÉRIA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): L'honorable député de Bonavista-Twillingate m'a demandé hier si je savais que le National-Canadien abandonnait le service de la cafétéria du "Maritime Express" et m'a demandé d'inviter la direction à revenir sur sa décision.

La direction du National-Canadien, avec qui j'ai communiqué, m'a fait savoir que le service de la cafétéria n'a pas cessé mais qu'on a un peu modifié les aménagements des wagons-réfectoires, suivant les exigences

des voyageurs. La direction m'assure qu'on continuera de servir des repas à bord du "Maritime Express".

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PROPOSITION VISANT À SAISIR LA COUR SUPRÊME DE LA QUESTION DES BONS-PRIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Vu les opinions divergentes exprimées par le gouvernement fédéral et les provinces au sujet de leur compétence à l'égard des bons-primés, le gouvernement a-t-il envisagé l'à-propos de soumettre la question à la Cour suprême du Canada?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Non, monsieur l'Orateur, dans l'esprit du gouvernement fédéral, il n'y a aucune incertitude à ce sujet et il n'est pas question d'une telle démarche.

M. Deschatelets: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre est-il au courant de l'attitude adoptée par le Procureur général de la province de Québec à cet égard?

M. l'Orateur: Je ne suis pas sûr que l'honorable député soit sur un terrain bien solide lorsqu'il pose une question au sujet de l'opinion du procureur général d'une province, et je ne crois pas que la chose relève du ministre de la Justice.

M. Deschatelets: A propos de votre décision, monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice était debout et prêt à répondre.

LES INONDATIONS

MANITOBA—QUESTION AU SUJET DE LA DEMANDE DU DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre peut répondre aujourd'hui à ma question au sujet du Manitoba.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur tout ce que je sais jusqu'ici, c'est qu'on vérifie le dossier. Les renseignements ne sont pas complets.

L'hon. M. Pickersgill: Puis-je poser une autre question? Le premier ministre consentira-t-il à déposer la correspondance si le Manitoba ne s'y oppose pas?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, assurément, je n'aurais alors aucune raison de ne pas la déposer.